

216 chemin de la Serpoyère - Viriat
CS 60127
01004 Bourg-en-Bresse Cedex
Tél. 04 74 45 14 70 - Fax 04 74 45 06 03
organom@organom.fr
www.organom.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 décembre 2022

Convocation en date du 29 novembre 2022,
Nombre de délégués en exercice : 37

Sous la présidence de Yves CRISTIN, Président

Secrétaire de séance : M. André MOINGEON

N° D2022061

**Objet : Vente de gré à gré d'un
bien mobilier**

Nombre de membres	
En exercice	Votants
37	27
Pour	27
Contre	0
Abstention	0

Présents :

CA3B : Guy ANTOINET – Bernard BIENVENU - Yves CRISTIN –
Jonathan GINDRE - Mireille MORNAY – Thierry PALLEGOIX -
Bernard PERRET – Jean Luc ROUX – Jean Marc THEVENET –
CCPA : Hélène BROUSSE – Bernard GUERS – Elisabeth LAROCHE
- André MOINGEON – Max ORSET – Paul VERNAY
CCD : Gérard BRANCHY – Sonia PERI
CCMP : Claude CHARTON – Christine FRANCOIS -
3CM : Jean Philippe FAVROT – Philippe GUILLOT-VIGNOT -
Andrée RACCURT
RAPC : Antoine BAUTAIN

Excusés remplacés par le suppléant :

CA3B : Patrick BAVOUX remplacé par Michel FONTAINE
CCD : Jean François JANNET remplacé par Philippe PAILLASSON

Excusés ayant donné procuration :

CA3B : Benjamin RAQUIN pouvoir Jean Luc ROUX
CCMP : Josiane BOUVIER pouvoir à Christine FRANCOIS

Excusés :

CA3B : Patrick BOUVARD – Jean Luc EMIN
CCPA : Gilbert BOUCHON
CCD : Audrey CHEVALIER
CCBS : Jean Jacques BESSON – Philippe PLENARD
RAPC : Frédéric MONGHAL
CCV : Guy DUPUIT

Absents :

CCPA : Frédéric TOSEL
HBA : Alain AUBOEUF

Monsieur Bernard Perret, Vice-président finances, expose :

Conformément à l'article L. 3211-2 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que ces matériels sont totalement amortis

Considérant leur valeur vénale eu égard à leur état, que leur valeur a été établie ainsi qu'il suit,

Considérant que le matériel cédé fera l'objet d'une sortie d'inventaire

Type de matériel	Date et valeur d'achat	N° d'inventaire	Valeur de cession
Epareuse	23/01/2013 - 16 400€	2013/007	6 000.00

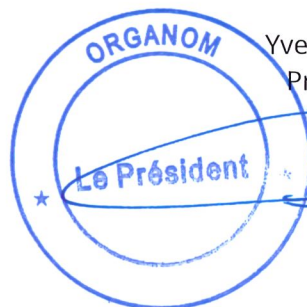
Vu le marché pour l'achat d'une nouvelle épareuse avec l'entreprise DOMBES SAVOIE AGRI prévoyant la reprise de l'ancienne épareuse.

Le Comité syndical,
Où l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

AUTORISE la cession à l'entreprise DOMBES SAVOIE AGRI du bien mobilier indiqué ci-dessus dans l'état d'usage dans lequel il se trouve sans qu'Organom puisse être tenu responsable de son dysfonctionnement actuel et futur pour un montant total de 6 000€ HT.

AUTORISE le Président à effectuer les démarches qui en découlent.

Fait à Viriat, les ans, mois et jour susdits.

 Yves CRISTIN
Président

